ore l'expression fidèle de mes convic-

THE WAY . Electeurs. « En acceptant la candidature, je ne eux qu'une chôse : me me tre au ser-ice d'ine graude cause celle de la patrie a la societé memodes.

Le parti radical dit qu'il est aujour-d'hui le parti conservateur; il ne pourra

es yeux es ruines qu'il vient de laire.
Non, le véritable parti conservateur, nuquel j'appartiens, est celui qui a preserve d'un bouleversement général la déjà si cruellement éprouvée par ne guerre désastreuse, pour nes finan-es et pour not jeanes soldats, laissée accernace, sons habits et sans muni-

st lui qui a refusé de faire rentres l'Assemblée dans Paris, pour ne par l'exposer de nouveau au joug violent et honteux d'une émeule.

«C'est lui qui veut le progrès, mais qui repousse des utopies aussi dangeu-ses au point de vue moral et religieux que poer nos intérèls matériels. C'est lui qui donne son concours efficace aux efforts du gouvernement de M. Thiers pour lavoriser la reprise du travail dans nos manufactures et dans nos campagnes, on raffermissant la tranquillité publique et en assurantl'ordre et la vraie

» C'est lui qui donnera à la France le temps de se recheithret de se prenoncer, avec willexion, in le gouvernement régulier et stable sous lequel elle veut

» Si vous me faites l'honneur de me nommer votre représentant, je suis fermement résolu à prendre place parmi les membres de cette majorité, qui a fait preuve d'un patriotisme si éclairé, et à me dévouer, avec elle, à la défense des grapds intérêts de la France et de la société.

» A. BERGEROT, Membre du Conseil général, Lille, le 21 mai 1872.

Le mouvement électoral, dit le Journal du Nord, s'accentue sur tous les points du département en faveur de la candidature conservatrice de M. Berge-rot. Les meilleures nouvelles nous arrivent de partout.

Partout on comprend que la question est posée, comme le disait, il y a quetques jours, en termes si élevés, l'honorable M. Danel, entre les hommes de désordre. On comprend que la réussite de la candidature de M. Bergerot doit être l'œuvre de tous les bons citoyens.

Les comités s'organisent. Hier nous annoncions la formation de celui de Cambrai. A Lille, à Valenciennes, à Dunkerque, les conservateurs, unis par l'in-térêt commun de la défense de la société, se disposent à soutenir énergiquement la lutte. On voit même adherer à ces comités des républicains modéres, qui ne veuleut à aucun prix voter pour M. Deregnaucourt Radical.

Tout cela est du meilleur augure pour le succès du candidat conservateur.

On nous communique la lettre sui-

· Au rédacteur du Phare, de Dunkerque, *Au rédacteur du Phare, de Dunkerque,

**Un de mes amis m'apporte un numéro
de votre journal, daté du 29 mai, où vous
racontez que, malgré une convocation spéciale, je me suis abstenu d'assister à la réunion de la Société d'agriculture qui s'est tenue à Bergues, lundi dernier 27 mai, sous la
présidence de M. Mahieu. Vous semblez ne pas savoir que je n'ai reçu aucune convocation et que, par conséquent, je n'ai pu me rendre à cette invitation que j'ignorais.

rendre a cette invitation que j'ignorais.

• Si j'avais été informé, je me serais empressé de partir pour Bergues, où une occasion toute naturelle m'était offerte de donner à la Société de précieux renseignements.

• La Société, diles-vous, a voté contre

loyauté un blame énergique; j'attends de sa loyauté un retour immédiat sur cette décision imméritée, et de vous, monsieur, l'insertion de la lettre que je me vois dans la nécessité de vous écrire.

L'ai l'honneur, etc.

Signé: A. Bergerrot,

Conseiller général,

Maire d'Esquelbeog.

M. Champeaux, edjoint d'Esquelbecq, et M. Franchais, maire de Zegerscappel, adressent, de leur côté, aux journaux républicains des lettres dans lesquelles ils affirment de la manière la plus formelle nu'ils sont controlles. melle qu'ils n'ont point été convoqués à la séance, de la Société d'agriculture et protestent contre le blâme dont ils ont

On lit dans la Vraie France :

On lil dans la Vraie France:

« Jeudi dernier, à Tourcoing, dans la soirée, il y a eu une réunion électorale tenue
par les rouges. Bon nombre d'affiliés du
riche citoyen Derégnaucourt s'y trouvaient;
ils composaient même plus de la moitié de
l'assemblée. Un M. Moreau, l'homme lige
du candidat coquelicot, a seul pris la parole,
et que croyez vous qu'il a dit? Il a déclamé
contre l'Assemblée nationale; il a parlé des
impots sur la chicorée et le genièvre, rejetant impôts sur la chicorée et le genièvre, rejetant sur les monarchistes l'odieux de ces impôts. Les ouvriers sont trop intelligents pour ne pas reconnaître quels piéges grossiers leur sont tendus; mais c'est parce que les députés écarlate ont soutenu Napoléon dans la stupide

question d'Italie et dans celle des empiéte-ments prussiens que la France a été envahic. Mais ce sont les emprunts onéreux des Laurier, les délapidations de toute nature du Gambeltisme qui sont la cause de ces charges. Incapables et vulgaires ambitieux, les robespierrots ne songent qu'à se faire un marchepied du peuple pour arriver aux hon-neurs, et qu'à trahir le peuple pour se gorger

On écrit de la même ville :

Près du café du tribunal, à Tourcoing, où se fait, inter pocula. l'instruction gratu laico-coquelicotine de certains ouvriers:

- Eh bien! crie un exalté à un passant qui ne fait pas de politique, ten vas-tu e soir? Y a Moreau, l'ingénieux d'Lille, qui nous r'donne une séance.

— Ah! et pourquoi faire, cet ingénieux?

— Parbleu! y vient blaquer pour démotir les blages. (Textue)

les blancs. (Textuel).

Blaguer! Le travailleur qui parlait ainsi de la meilleure foi du monde, pouvait-il mieux caractériser le rôle des charlatans de la démocratie ? Or, d'un bout du département à l'autre, grace aux billets de banque de M. Deregnaucourt et à sa déplorable am-bition, on voit, on entend de ces scènes de traiteaux. Electeurs prudents, vous ferez justice de ces énormités dimanche pro-(Vraie France.)

Conformément aux intentions de l'Assemblée nationale, M. le préfet du Nord vient d'adresser à tous les maires du département, pour être affiché aux lieux ordinaires des publications officielles, le discours de M. d'Audiffret-Pasquier.

Le ministre de la guerre a adresse aux

préfets la dépèche suivante : « Invitez les maires à ne pas inscrire sur les tableaux de rencensement de la classe de 1871 les jeunes gens domiciliés dans leur commune qui auraient été inscrits sur les listes du contingent des départements où les opérations ont eu lieu en 1871, par le fait de leur résidence momentanco dans ces départements.

» l'aites annuler les inscriptions qui auroient été effectuées contrairement à la présente inscription.»

On annonce que la régie va mettre en vente dans tous les débits une nouvelle qualité de cigares que les consommateurs pourront se procurer par paquets de dix, au prix de 75 centimes.

Hier, en vidant la fosse d'aisances d'une maison qui porte dans la rue de Flandre le nº 70, à Lille habitée par Mme veuve Demoisy, et de nombreux locataires, on a trouve le cadavre d'un enfant nouveau-né du sexe féminin. Le corps paraît avoir séjourné très longtemps à l'endroit où il été trouvé.

Une enquête est ouverte.

(Echo du No. 1)

Les médailles accordées aux expoverle, ces jours derniers, dans les jardins de M. Legran, auront lieu lundi pro-chain à Roubest.

La musique de la Grande-Harmonie de Roubaix a bien voulu assurer à l'or-ganisateur de cette remarquable exhibition son concours pour la lête qu'il offre à cette occasion dans ses jardins. L'entrée de l'exposition sera libre dès

quatre heures et demie.

Par acte en date d'hier, M. Yonge, professeur d'Anglais de la ville de Roubaix, est nommé Traducteur Juré de cette ville.

Souscription patriotique

FEMMES DE FRANCE

pour concourtr à la Libération des départements occupés

Rue Scribe, 2, Grand Hôtel, Paris

COMITÉ DE DIRECTION

(Extrait du procès-verbal de la séance du 13 Mai)

Considérant que par des causes tout à fait indépendantes du Comité Directeur, il y a lieu dès aujourd'hui de regarder comme irréalisable la clause qui fixe a 500 millions le chiffre auquel les engagements conditionnels deviendront exi-

gibles; Considérant, d'autre part, que les dons en espèces ou nature doivent, d'après les Statuts, être acquis au Trésor, que que soit le chiffre qu'ils atteignent; que ces dons ont été faits librement, sans conditions d'aucune sorte: mais que cependant il y a lieu de tenir compte, dans une certaine mesure, des intentions conditionnelles qui ont pu être exception-nellement manifestées par quelques do-nateurs au moment où ils ont opéré leurs versements.

Décide :

Article premier. — Les personnes ayant souscrit des engagements conditionnels sont invitées à convertir, pour tout ou partie, ces

engagements en versements fermes.
Art. II.— Les personnes qui justifieront n'avoir versé des somm s en numéraire ou fait des dons en nature qu'à titre condition-

nel, ont 20 jours, à compter du 25 mai, pour produire leurs réclamations.

Art. III.—Les personnes dont les récla-mations faites par écrit auront été reconnucs fondées, seront admises à retirer leurs dons en nature ou en espèces, à partir du 15 au 25 juin. Toute réclamation devra être adres-sée au Secrétaire général, au Grand Hôtel. 2. rue Scribe, à Paris. Par mesure d'ordre administratif, ces restitutions seront publiées dans le Bulletin de la Souscription, qui a

Art. IV. — Après l'expiration des délais prévus aux articles 2 et 3 ci-dessus, les quels seront augmentés d'un mois pour les souscripteurs habitant en Europe et de deux mois pour ceux habitant hois d'Europe, toutes les personnes ayant fait des dons en espèces ou en nature, et qui n'auraient pas produit de réclamations, seront considérées comme ayant affirmé à nouveau leur patriotisme, et comme ayant manifesté, en tant que de besoin, leur intention d'être rangées parmi les donateurs à titre définitif.

Art. V. — A partir du 25 mai, il ne sera recu par la Caisse de la souscription aucun ement conditionnel.

Art. VI. - Le produit de toutes les souscriptions, après apurement des comptes, sera versé au Trésor public, à un crédit spécial intitulé: « Unere patriotique des femmes de » France, pour concuerir à la libération des » départements occupés. »

Paris, le 16 mai, 1872. Pour copie conforme : Le secrétaire général, LAGRANGE DE LANGRE.

Kermesses

Le dimanche 2 juin : Prémesque. - Vau-ban. - Salomé. - Thumesnil.

Faits Divers

La cour d'assises du Gard a consacré deux audiences à l'affaire des scandales odieux dont l'églis: Saint-François-de-Sales et le cimetiè-re Saint-Baudile avaient été le théâtre.

Quatre individus, dit la Gazette de Nin étaient inculpés d'outrages à la morale publi-que et religieuse ou aux bonnes mœurs. C'éent tailes nommés Baptiste Roman, Louis Roman Charles Favier, tous les trois tonneliers et Antoi Cadiere, cordier. Baptiste Roman avait à répondre en outre à l'accusation d'outrages public à la pudeur.

Dix-neuf témoins à charge avaient été cités, il y en avait trente-trois à décharge. Les détails mis en évidence par les débats ont révélé une telle obsénité chez les prévenus qu'il est imposible d'effleurer un pareil

Malgré le magnifique réquisitoire dans lequel M. lepremier avocat général a éloquement flé-tri les scandales qui, trop souvent portent atteinte à la morale publique, le verdiet a été négatif; les préveuus ont été acquittés. Les familles des jeunes filles qui se con-

sidèrent comme ayant été publiquement insul tées, seraient disposs à intenter une action

La Presse est actuellement journal du matin pour toutes les localités desservies à les courriers partant de Paris le matin,—res-

les courriers partant de Paris le matin,—restant journal du soir pour toutes les locatités que ne desservent pas ces courriers ou qu'ils desservent tardivement.

La Presse, rgane d'une politique nouvelle qui veut fonder le Gouvernement sur la base de l'ordre, de la liberté et du progrès, reçoit les inspirations toujours si libérales et si patriotiques de M' le Vicomte de la Guéronnière.

Mr Michel Chevalier, l'illustre défenseur de la liberté commerciale, traitera les questions économiques et financières aujourd'hui

plus importantes que jamais Les autres parties du journal sont confiées à des écrivains de premier ordre.

Bilan hebdomadaire de la Banque de France Augmentation.Encaisse métallique. . Pertefeuille P-refeville 25,000,000
A vances are lingots et monus - 1,300,000
Billets au porteur en circulation 19,310,000
Comptes courant - 17,700,000
Diminution Compte courant de Trèsor, créd. 5,500,000

Bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre

Augmentation Reserve des billets Comptes du Trésor, Comptes particuliers Encaisse métallique.

Diminution Circulaton des Bilists Portefeuille

SOCIÉTÉ INDUSTRIBLLE

BANQUE DE CREDIT ET D'EMISSION. Capital : 5,000,000 francs. Siège social : 57, rue Taitbout, Paris.

La Société bonille l'intérêt sur les sommes versées en compte courant aux taux ci-après :

CHEQUES : De12 jours à 3 mois..... 41/2

Chèques ou bons à intérêts

sales de : Agen, Aix, Amiens, Avignon. Be-sançon, Bordeaux, Brest, Caen, Chambery, Clermont-Ferrand, Lille, Limoges, Lyon,

Marseille, Nancy, Nantes, Orléans, Poitiers, Ronen, Saint-Etienne, Toulon, Toulouse et

Versailles.

Elle délivre également, aux taux le plus modéré, des traités à échéance déterminés sur toutes les villes de France et se charge, à des conditions exceptionnelles, du recouvrement des valeurs commerciales.

Elle fait gratuitement le service de caisse des déposants et encaisse sans commissions pour leur compte, tous récépissés, factu-

res, etc. Elle reaseigne gratuement ses clients sur toutes valrurs. Le Président du Conseil d'Administration, N. LEFKBYRE-DURUFLÉ, G. O. *

EN VENTE

A LA LIBRAIRIE ALFRED REBOUX, rue Nam 1.

OFFERTOIRE

POUR ORGUE PAR M. CESAR DELESPAUL

LESRUBIS Fantaisie-Polka

PAR M. CÉSAR DELESPAUL

Spécialité de dentiers en tous genres Traitements speciaux pour le

REDRESSEMENT DES DENTS VERBRUGGRE

DENTISTE

BRÉVETÉ PAR S. M. LE ROI DES BELGES RUE D L'HOSPICE, 8, ROURAIX

BOURSE DE LILLE

DU 1er JUIN 1872 COURS DU JOUR. FONDS DR L'ÉTAT

1	FONDS DE LETAT	
-	Rente 3 0/0	10
the same of the same of the same of	Paris 1865	50 50 50 50
	Amiens	76
The second secon	CHEMINS DE FER	/2 /2 50
	VALEURS LOCALES	
	Caisse comme c° de Roubaix. Verlay 522 (Caisse d'escompte Pérot et C° 610 . Créditindustriel et de Dépôts du Nord 521 . Comptoir commercial Devilder et C°. 502 (Comptoir commercial Devilder et C°. 502)	25
1	One de Wassenson o de 1947 5	143

Gaz de Wazemmes c. dé. 1347 50 Le Nord, assurances contre l'incendie 1330 . . CHARBONNAGES
Azincourt.......